

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 95-15 du 24 Janvier 1995

Portant désignation du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pour collaborer avec la Commission Electorale Nationale Autonome (C.E.N.A.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-013 du 17 Janvier 1995 portant règles générales pour les Elections du Président de la République et des Membres de l'Assemblée Nationale ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1994 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Janvier 1995 ;

D E C R E T E :

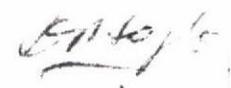
Article 1er.- Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale (MISAT) est désigné pour collaborer avec la Commission Electorale Nationale Autonome (C.E.N.A.) ;

Article 2.- En liaison avec tous les autres Ministres concernés, il met à la disposition de la Commission Electorale Nationale Autonome les moyens dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Article 3.- Le présent Décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.

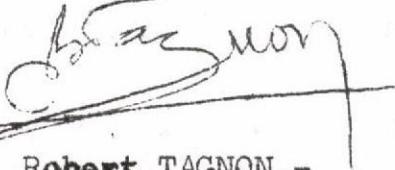
..../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence  
de la République, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et de la Défense Nationale.



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON.-

Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,



Pierre M E V I.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CC 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MISAT-  
MF-MJL 6 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INAE 3 BCP-CSM.2 UNB-ENA-FASJEP 3 C.E.N.A. 4  
JO 1.-